Nos ateliers

- lingerie
- espaces verts
- serre
- cuisine
- pâtisserie
- conditionnement
- mécanique vélos
- ferronnerie
- reprographie
- bois

CONTACT

Elise ROMPILLON, secrétariat
IME Monplaisir
32 bd Monplaisir - BP 3033
49017 ANGERS CEDEX 02

02.41.43.94.76
ime.monplaisir@handicap-anjou.fr
siret 78610351500080

Directrice de pôle
Marie-Eve VIARDE
Adjoint de direction
Denys ROTUREAU

HandiCap ANJOU
Ensemble au cœur de l'action

Siège › 114 rue de la Chalouère,
B.P. 3114 - 49017 ANGERS Cedex 02
Tél. 02 41 43 93 65 › siege.social@handicap-anjou.fr

TAXE D'APPRENTISSAGE

Associez votre entreprise à notre projet

HandiCap ANJOU
Ensemble au cœur de l'action

Contribuez vous aussi à la formation professionnelle des jeunes

L'institut médico éducatif Monplaisir les prépare à intégrer un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail).

En versant votre taxe d'apprentissage, vous participez au développement :

- d'apprentissages professionnels
- d'ateliers
- d'outils pédagogiques
- de l'intégration socio-professionnelle
- de leur réussite

Qui sommes-nous ?

HandiCap'Anjou est une association de parents qui gère 17 établissements et services sur le territoire angevin. HandiCap'Anjou accueille près de 450 enfants, adolescents ou adultes. www.handicap-anjou.fr

Deux établissements préparent à l'insertion professionnelle :

- l'IME Monplaisir (Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle).

- l'IEM Les Tournesols (Institut d'Education Motrice)

La Taxe d'Apprentissage

HandiCap'Anjou est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage HORS QUOTA CATEGORIE A Premières formations technologiques niveau IV et V.

Le versement

- permet l'achat de matériels, équipements pédagogiques ou techniques destinés aux enseignements.

- doit être effectué par UN ORGANISME COLLECTEUR de la taxe d'apprentissage (liste disponible sur www.travail.gouv).

- doit intervenir avant le 1er mars pour l'exercice précédent, par chèque bancaire à l'ordre de HandiCap'Anjou ou par virement (nous contacter pour obtenir un RIB).